

Le Maire,

Alain MENSION

Convention de

Prélèvement automatique

Règlement des factures de restauration scolaire, garderie et accueil du mercredi

Entre :	
La commune de Raimbeaucourt, représenté par le Maire, Alain Et	n MENSION,
Nom et prénom	
Adresse	
<u>Dispositions générales :</u>	
Les bénéficiaires du service de restauration scolaire, de garder prélèvement automatique sur leur compte bancaire.	rie et d'accueil du mercredi peuvent régler leurs factures pai
<u>Avis d'échéance :</u> Une facture détaillant les prestations à prélever sera adressée au cours duquel ont lieu les prestations facturées.	à chaque redevable entre le 10 et le 15 du mois suivant celu
<u>Date et montant du prélèvement :</u> Le prélèvement sera effectué à partir du 20 de chaque mois po	our le montant indiqué sur la facture.
<u>Echéances impayées :</u> Si un prélèvement ne peut être effectué sur le compte du renuméraire.	edevable, la régularisation devra se faire par chèque ou er
Les frais de rejet seront à la charge du redevable si le rejet est du compte et à la charge de la commune si le rejet est dû à une	
Pour les démarches concernant les prélèvements automatique bancaire, réclamation) pour le mois en cours, ces dernières d	· · ·
	Bon pour accord de prélèvement A le

Le redevable,

(Signature précédée de la mention lu et approuvé)